

POLITIQUE, jeudi 18 mai 2006, p. a3

Armes à feu: Ottawa soulève la colère à Québec et à Toronto

Le Devoir

Castonguay, Alec

Moins de 24 heures après le dévoilement d'un rapport nuancé sur le Registre des armes à feu par la vérificatrice générale, le gouvernement Harper va de l'avant avec sa promesse électorale qui consiste à rendre inopérant le volet du registre sur les armes de chasse. Une décision qui a déclenché une foule de réactions hier, tant de la part des opposants au registre que chez les groupes en faveur d'un contrôle des armes. Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont de leur côté exprimé leur désaccord avec le geste d'Ottawa.

Ottawa - Sur le coup de midi hier, le ministre fédéral de la Sécurité publique, Stockwell Day, a annoncé la mise à mort du registre des armes de chasse. Exactement comme Le Devoir le révélait vendredi dernier, le gouvernement accorde dans un premier temps une amnistie d'un an qui évite aux détenteurs d'arme à canon long (ou arme de chasse) d'avoir à enregistrer leurs armes si le renouvellement de leur certificat arrive à échéance. En pratique, cette amnistie rend le registre inopérant, puisque les données du système deviendront tranquillement «obsolètes» sans le renouvellement des certificats d'enregistrement, comme l'a affirmé le ministre hier.

Les personnes ayant renouvelé leur certificat d'enregistrement depuis le 1er janvier 2004 se verront rembourser la facture de 60 \$ qu'elles ont acquittée. Cette mesure coûtera 20 millions de dollars au gouvernement. Durant cette année d'amnistie, les conservateurs vont tenter de faire passer une loi au Parlement pour abolir formellement le registre des armes de chasse. Le ministre a soutenu hier qu'il espérait déposer le projet de loi en juin, soit à la veille de l'ajournement des travaux pour l'été. Aura-t-il les appuis nécessaires pour abolir le registre, même si les trois partis d'opposition sont contre cette idée? «Nous verrons, il est impossible de prédire le résultat», a dit le ministre. L'amnistie, qui permet de contourner les Communes, peut toutefois être renouvelée.

De plus, le gouvernement transfère la responsabilité du Centre des armes à feu, ainsi que l'entière application de la Loi sur les armes à feu, à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Toutes ces mesures permettront une économie de dix millions de dollars par année, a soutenu le ministre Day.

Le ministre a déclaré que le registre des armes de chasse était «coûteux» et «inefficace». «Un véritable gaspillage de l'argent des contribuables», a-t-il dit, rappelant que le gouvernement a investi 946 millions dans ce programme qui devait en coûter deux. «Les criminels n'enregistrent pas leurs armes! On doit investir dans des programmes qui visent à combattre le crime. Nous n'allons pas financer ce qui ne fonctionne pas», a soutenu Stockwell Day.

Le gouvernement précise que le registre des armes de poing, en vigueur depuis 1934, reste en place, tout comme l'obligation de se procurer un permis d'acquisition et de possession lors du premier achat d'une arme de chasse, comme c'était le cas auparavant.

Réactions à Québec et à Toronto

La décision de mettre hors service le registre des armes de chasse a provoqué une multitude de réactions hier. À Québec, le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a indiqué que son gouvernement va «faire la bataille» pour le maintien intégral du Registre des armes à feu, «un outil non seulement utile mais efficace dans le travail des policiers». Le ministre a toutefois cherché à minimiser le geste d'Ottawa en soutenant que «le registre existe toujours». Il a signalé aussi que M. Day s'était engagé à consulter les provinces.

À l'Assemblée nationale, l'opposition officielle a tenté de déposer une motion qui exige le maintien du registre, mais les libéraux s'y sont opposés. Le gouvernement Charest «préfère

protéger ses amis conservateurs plutôt que la population québécoise», a soutenu la porte-parole en matière de sécurité publique, Lucie Papineau.

Le gouvernement ontarien de Dalton McGuinty n'était pas plus heureux de la situation. «Nos rues seront moins sécuritaires qu'elles ne l'étaient, a lâché Michael Bryant, le ministre de la Justice. On a eu cinq rapports de coroner qui demandaient la mise en place d'un registre incluant les armes de chasse.» Le gouvernement conservateur de Ralph Klein, en Alberta, a toutefois appuyé le geste du fédéral.

Du côté des chasseurs, on est très content du geste conservateur. «On est sur la bonne voie, celle de la démocratie, celle du gros bon sens», a soutenu Alain Cossette, le directeur général de la Fédération québécoise de la faune, qui représente les 715 000 chasseurs actifs du Québec. Même réaction du côté des tireurs sportifs et des collectionneurs. Tous soulignent l'inutilité du registre et abondent dans le sens du ministre Day, notamment lorsque celui-ci soutient que, sur les 549 meurtres commis au Canada en 2003, seulement deux ont été perpétrés avec des armes de chasse enregistrées.

Un argument qui ne convainc pas la Coalition pour le contrôle des armes à feu. «Une arme longue est aussi dangereuse qu'une arme de poing, a dit au Devoir André Fortin, porte-parole de l'organisme. On est très déçus. On va continuer à se battre, parce que le gouvernement a recours à une amnistie en sachant qu'il n'a pas l'appui de l'opposition aux Communes. On verra si ça passe.» Selon l'Association des chefs de police, le gouvernement prend une «mauvaise décision». «S'il reste des problèmes, le gouvernement devrait les régler et non pas démanteler le système», a affirmé le chef Jack Ewatski, de Winnipeg.

Les partis d'opposition aux Communes ont répété hier leur position. Pour eux, pas question d'abolir le registre. Il faut plutôt travailler à l'améliorer, a soutenu le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. «Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est une erreur», a quant à lui affirmé l'ancien ministre de la Justice, Irwin Cotler.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac

